



CERTIMMO 78

34, avenue Marcel Perrin
95540 MERY-SUR-OISE
Tél : 01 34 24 97 65 – Fax : 01 30 38 08 17
contact@certimmo95.fr

Dossier N°

Attestation de surface privative (Carrez)

Désignation de l'immeuble

Adresse : 16, bis Place Foch
95220 HERBLAY
Référence cadastrale : BK / 194
Lot(s) de copropriété : 344-219-220-328 N° étage : rdc
Nature de l'immeuble : Immeuble collectif
Étendue de la prestation : Parties Privatives
Destination des locaux : Habitation
Date permis de construire : Non communiquée



Désignation du propriétaire

Propriétaire : MR

Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Qualité du donneur d'ordre : Avocat - W2G AVOCAT 21, avenue Général de Gaulle 93114 ROSNY SOUS BOIS

Identification : W2G AVOCAT – 21, avenue Général de Gaulle 93114 ROSNY SOUS BOIS

Identification de l'opérateur

Opérateur de mesurage :

Cabinet de diagnostics : CERTIMMO 78
34, avenue Marcel Perrin – 95540 MERY-SUR-OISE
N° SIRET : 444 221 675 00036 - APE 7112B

Compagnie d'assurance : ALLIANZ N° de police : 49 366 477 Validité : DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

Réalisation de la mission

N° de dossier : 18-01-0017 #SU

Ordre de mission du : 08/01/2018

Document(s) fourni(s) : Aucun

Commentaires : Le mesurage du lot a été réalisé sur la base du bien tel qu'il se présentait matériellement au jour de la visite. %RC%Le règlement de copropriété n'ayant été fourni, il appartient au vendeur de contrôler que la totalité des surfaces mesurées ont bien le caractère de surface privative. %RC%Les mesures ont été réalisées à l'aide d'un laser mètre et d'un mètre. %RC%%RC%%RC%.



Cadre réglementaire

- Article 46 de la Loi n°65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis
- Articles 4-1 à 4-3 du Décret n°67-223 du 17 mars 1967 pris pour l'application de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis

Nota : L'ensemble des références légales, réglementaires et normatives s'entendent de la version des textes en vigueur au jour de la réalisation du diagnostic.

Limites du domaine d'application du mesurage

Les surfaces mentionnées ont fait l'objet d'un lever régulier et la superficie privative (dite 'surface Carrez') est conforme à la définition du Décret n°67-223 du 17 mars 1967. Les mesures ont été réalisées à l'aide d'un mètre ruban et d'un télémètre laser, sur la base du bien tel qu'il se présentait matériellement au jour de la visite, conformément à la jurisprudence constante (Cour de cassation 3^e Chambre civile du 5/12/2007 et du 2/10/2013). Dans le cas où le règlement de copropriété n'a pas été fourni, il appartient au vendeur de contrôler que la totalité des surfaces mesurées ont bien le caractère de surface privative.

Synthèse du mesurage

Surface privative : 72,77 m²	
<i>(soixante douze mètres carrés soixante dix sept décimètres carrés)</i>	
Surface non prise en compte : 0,00 m ²	

Résultats détaillés du mesurage

LOCAUX	Commentaires	Surfaces privatives	Surfaces NPC ⁽¹⁾
Appartement RDC Entrée		3,56 m ²	
Appartement RDC Couloir + rangement		4,70 m ²	
Appartement RDC WC		1,01 m ²	
Appartement RDC Salle d'eau		4,59 m ²	
Appartement RDC Dressing		4,15 m ²	
Appartement RDC Séjour avec coin cuisine		34,05 m ²	
Appartement RDC Chambre 1		11,81 m ²	
Appartement RDC Chambre 2		8,90 m ²	
SURFACES TOTALES		72,77 m²	0,00 m²

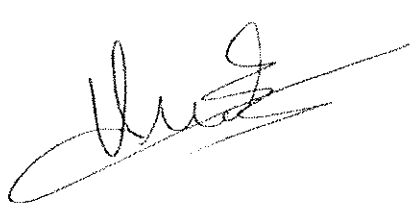
(1) Non prises en compte

Dates de visite et d'établissement de l'attestation

Visite effectuée le 08/01/2018

État rédigé à MERY-SUR-OISE, le 09/01/2018

Signature de l'opérateur de mesure



Cachet de l'entreprise

SAS CERTIMMO
Réseau Agenda
34 Avenue Marcel Perrin
95540 MERY-SUR-OISE
Tél : 01 34 24 97 65 - Fax : 01 30 38 08 17
contact@certimmo95.fr
SIRET : 444 221 675 00036 - APE : 7112 B

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité (annexes comprises), et avec l'accord écrit de son signataire.